

AGENCE : IC ST QUENTIN YVELINES
Votre interlocuteur Apave : **Djaafar BENHAOUSSINE**
Email : djaafar.benhaoussine@apave.com
Tél : 0660481782

CERCLE NATIONAL DES ARMEES
A l'attention de : **Laura NICOLAIZEAU**
Email : diradjoint@cnaparis.com

Remplacement du SSI | Hôtel Lacordaire – PARIS

1. AVIS APRES EXAMEN DE DOCUMENTS

Mission(s) : L + LE + SEI

Avis sur exigences réglementaires - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS
REGLES COMPLEMENTAIRES POUR LES ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX RESERVES AU SOMMEIL PE28 à 37	
MOYENS DE SECOURS ET ECLAIRAGE (PE32 à 37)	
Détection automatique d'incendie et système d'alarme (PE32)	F
	10_CNA_LAC_Cdc Fonctionnel SSI (ind A) - n°2300-41 - ind 13/01/2026, 04_CNA_LAC_CCTP - ind 09/02/2026

EXIGENCES/LOCALISATION

AVIS

N°E11 - 2 L'installation de sécurité (centrale SSI) doit être alimentée par une alimentation électrique de sécurité (AES) conforme à la norme NF S 61-940 et, ou, réalisée à partir d'une dérivation issue directement du tableau principal du bâtiment avec une canalisation CR1.

Observation levée:

Suite au nouveau CCF du CETAB ind A du 13/01/2026 en page 18:
"L'AES du CMSI sera calculée pour un fonctionnement des DSNA et des DL, du compartimentage et du désenfumage avec une autonomie de 12 heures en veille suivie d'une heure en état de mise en sécurité pour le scénario de mise en sécurité dont la consommation en énergie est la plus importante avec une réserve de 50% conformément à la NFS 61-932 et NFS 61-940."

+

CCTP page 4 et 7:
Mise en place d'une alimentation électrique dédiée ECS/CMSI et AES (deux disjoncteurs distincts) dans le TGBT principal du site, en amont de la coupure générale électrique de l'établissement.

- Le câblage devra se réaliser en CR1.

REGLES SPECIFIQUES AUX HOTELS PO1 à 13

PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS A CONSTRUIRE OU A MODIFIER (PO1 à 7)

Système d'alarme (PO3)

Permanence du personnel (§1)

F

04_CNA_LAC_CCTP - ind 09/02/2026,
10_CNA_LAC_Cdc Fonctionnel SSI (ind A) - n°2300-41 - ind 13/01/2026

EXIGENCES/LOCALISATION

AVIS

Indépendance des câbles électriques (§2)

F

N°E13 - 2 Assurer les reports d'alarmes sur la nouvelle centrale SSI des moteurs de désenfumage existants.

Observation levée:

Suite au nouveau CCTP page 4 et CCF page 7 et 17

*"Reprise de l'asservissement existant du désenfumage des circulations.
o Avec signalisation de l'état des tourelles de désenfumage sur le CMSI."*

10_CNA_LAC_Cdc Fonctionnel SSI (ind A) - n°2300-41 - ind 13/01/2026

N°E10 - 2 Les câbles électriques utilisés pour le système d'alarme devront :
- être indépendants des autres canalisations électriques ; C2/CR1
- être éloignées des autres appareils électriques ; C2/CR1
- ne pas traverser de locaux à risques particuliers ou être protégés par des parois coupe-feu de degré 1 heure.

Observation levée:

Suite au nouveau CCF du 13/01/2026 page 7

"Les câbles SSI seront indépendants de tous les autres réseaux."

Légende des avis – F = Favorable, S = Suspendu, D = Défavorable, HM = Hors mission, SO = Sans objet

2. SUITES DONNEES A NOS AVIS

Liste des avis pour lesquels nous avons pu constater un suivi d'effet par les constructeurs ou qui sont devenus caducs suite à l'évolution du projet.

AVIS LEVES	OBJET	OBSERVATIONS LEVEES
REGLES COMPLEMENTAIRES POUR LES ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX RESERVES AU SOMMEIL MOYENS DE SECOURS ET ECLAIRAGE		
n°E11-1	Détection automatique d'incendie et système d'alarme	L'installation de sécurité (centrale SSI) doit être alimentée par une alimentation électrique de sécurité (AES) conforme à la norme NF S 61-940 et, ou, réalisée à partir d'une dérivation issue directement du tableau principal du bâtiment avec une canalisation CR1.
REGLES SPECIFIQUES AUX HOTELS PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS A CONSTRUIRE OU A MODIFIER Système d'alarme		
n°E13-1	Permanence du personnel	Assurer les reports d'alarmes sur la nouvelle centrale SSI des moteurs de désenfumage existants.
n°E10-1	Indépendance des câbles électriques	Les câbles électriques utilisés pour le système d'alarme devront : - être indépendants des autres canalisations électriques ; C2/CR1 - être éloignées des autres appareils électriques ; C2/CR1 - ne pas traverser de locaux à risques particuliers ou être protégés par des parois coupe-feu de degré 1 heure.

3. LISTE DES DOCUMENTS OBJETS DU RAPPORT

Les documents ci-dessous ont été pris en compte pour la formulation de nos avis

Réf ou n°	indice	Intitulé du document	Reçu le
2300-41	09/02/2026	04_CNA_LAC_CCTP	09/02/2026
	13/01/2026	10_CNA_LAC_Cdc Fonctionnel SSI (ind A)	09/02/2026

4. DIFFUSION

DESTINATAIRE PRINCIPAL :

CERCLE NATIONAL DES ARMEES
Laura NICOLAIZEAU
diradjoint@cnaparis.com

DESTINATAIRES EN COPIE :

CERCLE NATIONAL DES ARMEES
Marine PICAT
communication@cnaparis.com

CETAB
Stéphane GARAT
s.garat@cetab.fr